

DISPOSITIONS POUR OBTENIR LE CFPS

Faire la demande au secrétariat LIFRAS en fournissant copie du brevet de secouriste plongeur (ou assimilé) et du brevet O2 provider de DAN.

Conditions d'admission

- Etre titulaire du brevet de secouriste plongeur délivré par la LIFRAS ou titre assimilé de RCP reconnu par la commission médicale.
Un titre de RCP (réanimation cardio-pulmonaire) est accepté.
Cela comprend notamment les secouristes Croix-Rouge, secouristes industriels, le brevet PADI Medic First Aid est également accepté.
- Etre en plus titulaire du brevet « Oxygen Provider » délivré par le DAN.
Les renseignements concernant les sessions O2 provider et la liste des instructeurs DAN peuvent être obtenus auprès des [centres de formations](#).
- La dispense pour la RCP peut être accordée pour certains paramédicaux actifs (infirmier(e) de réa, urgentiste) et secouristes professionnels (pompiers, etc.).
La commission médicale statue au cas par cas
- Les médecins doivent se faire connaître de la commission médicale, ils sont dispensés de la partie « RCP ». Ils doivent cependant faire la partie DAN O2 provider, à l'exception des anesthésistes et hyperbaristes qui peuvent obtenir cette dispense par le biais de la commission médicale.

Validité

La validité du CFPS est liée à la validité d'un des deux volets :

Soit être en ordre de recyclage RCP (via recyclage commission médicale chaque année, par exemple),

Soit être en ordre de validité ou recyclage DAN O2 Provider ou titulaire du brevet DAN Advanced O2 Provider en cours de validité.

Vous êtes recyclé DAN ou bien breveté DAN Advanced O2 Provider, signalez-le à la LIFRAS.

Utilité

Le CFPS en ordre de validité est obligatoire pour l'accès au plongeur 3*.

Recyclage Secouriste plongeur

Le secouriste plongeur non recyclé, dont le brevet n'est plus valide actuellement (absence de recyclage au cours des 5 dernières années), est le bienvenu au recyclage organisé annuellement par la commission médicale. Le fait de participer au recyclage (assister aux 3 conférences et aux ateliers sur poupées de l'après-midi) ré-active automatiquement ce brevet. Il n'est pas nécessaire de tout recommencer à zéro.

Par ailleurs, la Commission Médicale a pris acte de la position du Bureau de l'Enseignement au sujet du recyclage du C.F.P.S. (Certificat Fédéral de Premiers Secours), et y adhère sans réserve. Je cite, sans avoir à en changer une virgule, car ce texte du Bureau de l'Enseignement est très bien écrit et traduit fort bien notre pensée :

«Le Bureau propose de demander un recyclage tous les 5 ans. C'est en effet selon cette même périodicité que les modifications en matière de RCP sont apportées. Il appartiendra au titulaire d'un C.F.P.S d'apporter la preuve d'un recyclage en matière de R.C.P, sur base de n'importe quel brevet de secourisme, pour que son certificat soit en ordre de recyclage. Les personnes qui justifieraient d'un recyclage DAN Oxygen Provider, seraient également en ordre, puisque ce cours comporte nécessairement un volet de R.C.P.

La matière du secourisme est une matière vivante, qui évolue régulièrement, et nous nous attachons à respecter scrupuleusement les normes internationales en la matière. Nous ne pouvons donc que vous encourager à vous tenir régulièrement à jour, et à vous recycler, pour que vous soyez également au courant des toutes dernières modifications de ces protocoles. » Fin de citation.

La Commission Médicale reste favorable à un recyclage obligatoire tous les cinq ans, et chaudement recommandé tous les deux ans.